



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

DELIBERATION N°2014-029

ELECTION DU MAIRE

Présents : M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, Mme Marie-Laure HIRON, M. Gilles GUILLAUME

Absents : M. Daniel WAPPLER, Mme Dominique CARON, M. Bernard STEIN, Mme Sylvie ZANOUNE, M. Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON,

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président,

Après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code,

Le Conseil municipal élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, relative au troisième tour. S'il y a égalité au troisième tour, le plus âgé est élu,

Deux scrutateurs sont désignés : M. Marc LECOMTE et Monsieur Gilles GUILLAUME

Le Président de séance, doyen d'âge, après un appel de candidature, ouvre le scrutin et préside au dépouillement immédiat,

Candidat : M. Gérard GUILLE,

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	23
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	15

Ont obtenu : M. Gérard GUILLE, 23 voix

Monsieur Gérard GUILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,